LAPOUYADE

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à quatorze heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAPOUYADE légalement convoqué le 27 mai 2026 s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de madame Hélène ESTRADE, Maire.

PRESENTS :

Hélène ESTRADE, Hervé GODINAUD, Sandra CHARBLEYTOU-CHAMORRO, Paul DUCOS, Marion FLORAS, Edouard EWANS, Muriel DURADE, Stéphane BEAUFILS,

ABSENTS AYANT VOTE PAR PROCURATION :

- Madame Annick CHALIGNE a donné procuration à Monsieur Hervé GODINAUD
- Monsieur Frédéric JUIN a donné procuration à Monsieur Edouard EWANS
- Madame Anne-Laure AUGIER a donné procuration à Madame Marion FLORAS
- Monsieur FERREIRA Mathieu a donné procuration à Madame Hélène ESTRADE
- Madame GODINEAU Alice a donné procuration à Madame Sandra CHARBLEYTOU- CHAMORRO
- Corinne VINCENT- HALFORD a donné procuration à Madame Muriel DURADE

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Nicolas CHARBLEYTOU

Le quorum étant atteint Madame le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et en déclarant les élus absents excusés ou non, avec ou sans pouvoir donné.
Elle propose à l'assemblée, qui l'accepte, de désigner Marion FLORAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

L'ordre du jour, porté sur la convocation affichée et adressée aux conseillers municipaux était le suivant :

- Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire
- Désignation des représentants de la CLECT
- Questions diverses

ORDRE DU JOUR :

N°2026-0506-01 **Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire**

Vu le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° NTP2611651 du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;

Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de **Lapouyade** est fixé à :

- 3 délégués titulaires ;
- 3 suppléants ;

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé des deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de Madame Muriel DURADE, Monsieur Stéphane BEAUFILS, Monsieur Paul DUCOS et Monsieur Édouard EWANS. La présidence du bureau est assurée par Madame le Maire.

Il est procédé à l'élection des délégués et suppléants au scrutin secret conformément aux dispositions du Code électoral.

À l'issue des opérations de vote, les résultats suivants sont constatés :

Délégués titulaires :

- Monsieur Hervé GODINAUD : 14 voix ;
- Madame Sandra CHARBLEYTOU-CHAMORRO : 14 voix ;
- Monsieur Paul DUCOS : 14 voix.

Suppléants :

- Madame Annick CHALIGNÉ : 14 voix ;
- Monsieur Frédéric JUIN : 14 voix ;
- Madame Marion FLORAS : 14 voix.

En conséquence, sont proclamés élus :

Délégués titulaires :

- Monsieur Hervé GODINAUD ;
- Madame Sandra CHARBLEYTOU- CHAMORRO ;
- Monsieur Paul DUCOS.

Suppléants :

- Madame Annick CHALIGNÉ ;
- Monsieur Frédéric JUIN ;
- Madame Marion FLORAS ;

PREND ACTE de l'élection des délégués et suppléants désignés pour représenter la commune de Lapouyade au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires.

N°2026-0506-02

Désignation des représentants de la CLECT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

VU la délibération communautaire n°2017-02-053 en date du 17 février 2017 portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

VU la délibération communautaire n°2026-04-075 en date du 28 avril 2026 portant détermination de la composition de la CLECT ;

CONSIDÉRANT que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

CONSIDÉRANT que la CLECT élit son président et un ou plusieurs vice-présidents parmi ses membres ;

CONSIDÉRANT que le président convoque la commission, détermine son ordre du jour et préside ses séances ;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président, celui-ci est remplacé par un vice-président ;

CONSIDÉRANT que la commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts et qu'elle rend ses conclusions lors de chaque transfert de charges ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à La Cali de déterminer la composition de la CLECT ;

CONSIDÉRANT que, par délibération n°2026-04-075 du 28 avril 2026, le Conseil communautaire a fixé la représentation des communes de moins de 3 500 habitants à un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein de la CLECT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vote : Pour 14 – Contre 0 – Abstention 0

DÉSIGNE les représentants suivants pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de La Cali :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
DUCOS PAUL	BEAUFILS Stéphane

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **QUESTIONS DIVERSES /**

Aucune question diverse n'est soulevée par les membres du Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures.

SEANCE DU 05 JUIN 2026

N° délibérations	Objet de la délibération
N°2026-0506-01	Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire
N°2026-0506-02	Désignation des représentants de la CLECT

Madame Hélène ESTRADE
Maire

Madame Marion FLORAS
Secrétaire de la séance